

POLYNESIE FRANCAISE

ILE DE TAHITI

COMMUNE DE FAA'A



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ N° 1630 / 2018

Portant désignation des présidents et vice-présidents des bureaux de vote lors du scrutin du 06 mai 2018 relatif à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAA'A

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2018-16 du 9 janvier 2018 portant convocation des électeurs pour le renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'arrêté n° HC/219/DIRAJ/BRE du 9 avril 2018 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes de Polynésie française à l'occasion des élections territoriales des 22 avril et 6 mai 2018 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés présidents des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française qui se tiendra le 06 mai 2018 :

1°) M. Oscar Manutahi TEMARU	Président du bureau n°1	PK 4.900 c/mont	Tel : 89 76 78 00
2°) Mme Emma VANAA	Présidente du bureau n°2	PK 4.500 c/mont	Tel : 87 76 15 51
3°) M. Tetuahau TEMARU	Président du bureau n°3	PK 4.900 c/mont	Tel : 89 31 03 10
4°) Mme Victoire LAURENT	Présidente du bureau n°4	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 78 78 99
5°) M. André CERAN-JERUSALEM	Président du bureau n°5	PK 4.900 c/mont	Tel : 87 74 05 58
6°) Mme Rosina CHIN FOO	Présidente du bureau n°6	PK 6.300 c/mont	Tel : 87 72 86 93
7°) M. Roberto TERIITEHAU	Président du bureau n°7	PK 4.900 c/mont	Tel : 87 79 25 01
8°) M. André LO	Président du bureau n°8	PK 6.300 c/mont	Tel : 87 71 83 54
9°) M. Gérard MAI	Président du bureau n°9	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 74 16 93
10°) Mme Linda TAHARAGI	Présidente du bureau n°10	PK 4.500 c/mont	Tel : 87 29 77 19
11°) Mme Maimiti BARFF	Présidente du bureau n°11	PK 4.900 c/mont	Tel : 87 74 41 31
12°) M. Laurent TARAHU	Président du bureau n° 12	PK 4.500 c/mont	Tel : 89 78 79 29
13°) Mme Juliana MATI	Présidente du bureau n°13	PK 4.900c/mont	Tel : 87 72 49 67
14°) Mme Clarisse POIA	Présidente du bureau n°14	PK 6.200 c/mont	Tel : 87 73 65 86

Article 2 : Sont désignés vice-présidents des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française qui se tiendra le 06 mai 2018 :

1°) M. Robert MAKER	Vice-président du bureau n°1	PK 4.600 c/mont	Tel : 87 73 34 60
---------------------	------------------------------	-----------------	-------------------

2°) M. Ralph TAHARAGI	Vice-président du bureau n°2	PK 3.300 c/mer	Tel : 87 73 92 71
3°) Mme Vahinetuatini TERIITEHAU	Vice-présidente du bureau n°3	PK 4.800 c/mont	Tel : 87 22 23 70
4°) Mme Célia TETAHAHI	Vice-présidente du bureau n°4	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 75 10 69
5°) Mme Tekakwita GRAND-PITTMAN	Vice-présidente du bureau n°5	PK 5.600 c/mont	Tel : 87 77 76 03
6°) M. Georges TETUAITEROI	Vice-président du bureau n°6	PK 4.500 c/mont	Tel : 87 29 16 81
7°) Mme Josiane CHAMBO	Vice-présidente du bureau n°7	PK 4.900 c/mont	Tel : 89 78 27 02
8°) Mme Araia RICHMOND	Vice-présidente du bureau n°8	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 21 07 45
9°) Mme Nicole NEAGLE	Vice-présidente du bureau n°9	PK 4.500 c/mont	Tel : 89 21 05 65
10°) Mme Pauline NIVA	Vice-présidente du bureau n°10	PK 4.300 c/mer	Tel : 87 28 60 16
11°) M. Winko VIRIAMU	Vice-président du bureau n°11	PK 4.500 c/mont	Tel : 87 29 74 82
12°) M. Stanley FULLER	Vice-président du bureau n°12	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 70 98 24
13°) Mme Rinetta CLARK	Vice-présidente du bureau n°13	PK 4.500 c/mont	Tel : 89 50 90 97
14°) Mme Andréa TEIKIOTIU	Vice-présidente du bureau n°14	PK 4.500 c/mont	Tel : 87 27 38 11

Article 3 : Sont désignés suppléants des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française qui se tiendra le 06 mai 2018 :

1°) Mme Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU	Suppléante du bureau n°1	PK 4.600 c/mont	Tel : 87 73 34 60
2°) M. Michel LY KUI	Suppléant du bureau n° 6	PK 5.500 c/mont	Tel : 87 71 27 14

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Faa'a, le **04 MAI 2018**

Vu et transmis pour exécution :

Le Directeur Général des Services,



Gilles TARAHU

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,



Robert MAKER



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le et affiché le